
Programme de Formation

AIPR : Autorisation d'intervention à proximité des réseaux opérateur

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Présentiel

Contenu pédagogique



Public visé

Engins de chantier, plateformes élévatrices, chariots automoteurs de manutention, pompes et tapis à béton, ainsi que camions aspirateurs. Personnel réalisant des travaux exemptés de Déclaration de Travaux (DT) et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).



Objectifs pédagogiques

Préparation et réussite de l'examen QCM AIPR en vue de l'obtention de l'attestation de compétences relatives à l'intervention à proximité des réseaux (AIPR)



Description

La réglementation :

- La Déclaration de Travaux (DT)
- La Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT)
- L'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

Les acteurs impliqués sur le chantier :

- Le maître d'ouvrage
- Le maître d'œuvre

Le repérage et les affleurants :

Le déroulement d'un chantier :

- Les règles à respecter

La réforme :

- Les endommagements des réseaux et leurs conséquences
- Les documents Cerfa

La règle des 4 A



Prérequis

- Être apte à son poste de travail
- Savoir lire, écrire et comprendre le français
- Carte d'identité obligatoire à présenter au moment de l'examen





Modalités pédagogiques

Alternance entre des contributions pédagogiques et des activités visant à renforcer la compréhension théorique et pratique, suivie d'une séance de discussion collective avec l'intervenant.



Moyens et supports pédagogiques

Supports de cours numériques



Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation avec un QCM des objectifs individuellement tout au long de la formation. Au terme de la session de formation, une connexion directe sur la plateforme du **MEEM** permettra à chacun des candidats de passer l'examen et de répondre aux **40 questions** posées (en lien avec le **profil opérateur**) et de satisfaire aux conditions de réussite s'il obtient une note supérieure ou égale à **48/80**. Une attestation de fin de formation sera remise au candidat.



Informations sur l'admission

Les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 48 heures avant le début de la formation.